

Programme de formation

La protection sociale des étranger·ère·s noneuropéen·ne·s en France (1 jour)

FORMATEUR : BENJAMIN DEMAGNY – Juriste et formateur au COMEDE.

PRESENTATION / CONTEXTE

Selon une approche par type de prestations et/ou par catégories de statuts administratifs, cette formation vise à identifier les difficultés rencontrées par les personnes étrangères pour accéder aux droits sociaux et les démarches/recours possibles pour y faire face.

Face à ces difficultés, cette formation propose des outils et des connaissances pour permettre aux intervenants sociaux de comprendre les conditions d'accès aux droits sociaux des étrangers en situation précaire, ainsi que les obstacles susceptibles d'être rencontrés et les démarches d'accompagnement ou d'orientation pouvant être menées. L'atelier vise à l'application de ces conditions dans les principaux domaines intéressant les participants (domiciliation, minima sociaux dont RSA, prestations familiales et allocations logement, prise en charge des frais de santé, AAH, dispositifs d'hébergement), y compris au regard des réformes récemment intervenues (notamment en matière de prise en charge des frais de santé et de domiciliation de droit commun). L'ensemble de la formation fera la place à l'étude des situations et des difficultés rencontrées par les professionnel·elles dans l'accompagnement des démarches d'accès aux dispositifs de protection sociale.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Repères fondamentaux de l'accès aux droits sociaux des personnes étrangères** : architecture de la protection sociale en France et conditions clés de l'accès aux droits sociaux des étrangers (résidence en France, régularité de séjour et listes de titre de séjour, ancienneté de résidence, domiciliation)
- **Approches thématiques par « catégories de prestation sociale »** : prestations familiales, allocations logement, minima sociaux : RSA, ASPA, AAH, etc.
- **Protection maladie** :
 - o **Comprendre l'architecture du système français après la réforme PUMA** :
 - Assurance maladie, Complémentaire-CMU
 - AME de droit commun, AME sur décision du Ministre, Dispositif soins urgents et vitaux
 - o **Les principaux points de vigilance** :
 - Frontière Assurance maladie et AME (régularité du séjour)
 - Nouveaux arrivants en France
 - Preuve d'identité et immatriculation
 - Articulation entre soins dit « gratuits » (PASS, ...) protection maladie et accès au système de santé

COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET MODALITES PRATIQUES

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes
- pour plus d'informations, se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>